

PRENDRE UN RENDEZ-VOUS

Première demande de titre de séjour (*)
Renouvellement d'un titre de séjour valable 1 an (VLS-TS, CST, CSP)
Renouvellement d'une carte de Résident (valable 10 ans)
Changement de département ou modification de l'état civil
Admission Exceptionnelle au Séjour (à compter du 01/07/2020)

www.loire.gouv.fr



* Vérifiez au préalable les situations qui ouvrent droit à ces rendez-vous

ADMISSION AU SÉJOUR POUR SOINS (1ère demande ou renouvellement)

1. Imprimer un formulaire de demande de dossier : www.loire.gouv.fr
2. Envoyer le formulaire complété par voie postale



DOCUMENT DE CIRCULATION POUR ÉTRANGER MINEUR (DCEM)

1. Constituer votre dossier : informations sur www.loire.gouv.fr
2. Envoyer le dossier complet par voie postale



CHANGEMENT D'ADRESSE (dans le département de la Loire)

Accueil sans rendez-vous : du lundi au vendredi de 9h à 11h30

Documents à fournir (originaux et photocopies):

- 2 photos d'identité identiques
- Titre de séjour
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture énergie, eau, gaz, internet)
(si hébergé : attestation d'hébergement + identité de l'hébergeant)

DUPLICATA (cas de perte, de vol, de titre de séjour détérioré)

Accueil sans rendez-vous : du lundi au vendredi de 9h à 11h30

Documents à fournir (originaux et photocopies):

- 2 photos d'identité identiques
- Déclaration de perte ou de vol (en cas de perte, déclaration à remplir sur place)
- Passeport ou carte nationale d'identité en cours de validité
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture énergie, eau, gaz, internet)
(si hébergé : attestation d'hébergement + identité de l'hébergeant)

ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE : uniquement sur convocation

Les demandes de **renouvellement des documents provisoires (ADA, récépissés)** s'effectuent directement auprès de la structure d'accueil à laquelle vous êtes rattaché(e)

TITRE DE VOYAGE

1. Constituer votre dossier : informations sur www.loire.gouv.fr
2. Envoyer le dossier complet par voie postale



RETRAIT DES TITRES DE SÉJOUR *

Du lundi au vendredi de 9h à 11h30

** présentation obligatoire du SMS reçu à cet effet*

Retrait des Documents de Circulation pour Étrangers Mineurs *

Du lundi au vendredi de 9h à 11h30

** présentation obligatoire de la convocation reçue*

RETRAIT DES TITRES DE VOYAGE *

Du lundi au vendredi de 9h à 11h30

** présentation obligatoire du SMS reçu à cet effet*

Prolongation de visa touristique : pref-prolongation-visac@loire.gouv.fr

Déclaration d'employeur : pref-employeurs-etrangers@loire.gouv.fr

Échange de permis étranger : à partir du 04/08/20 téléprocédure sur www.ants.gouv.fr

Nationalité française : www.rhone.gouv.fr (démarches administratives > nationalité française)

Point numérique préfecture : accueil uniquement sur rendez-vous

Pour prendre rendez-vous : Tél. : 04.77.48.48.48 ou pref-point-numerique@loire.gouv.fr

Attestation d'accueil : se renseigner auprès de votre **mairie de domiciliation**

Contacteur l'OFII

Adresse : 7, rue Quivogne – 69286 LYON Cedex 02

Tel (standard) : 04 72 77 15 40

- Regroupement familial : rf.lyon@ofii.fr
- Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) : caif.lyon@ofii.fr
- Aide au retour volontaire : retour-lyon@ofii.fr
- Demandeurs d'Asile : asile.lyon@ofii.fr



Contacteur la DIRECCTE – Service main d'oeuvre étrangère (SMOE)

Adresse : 11 rue Balaÿ – 42000 ST ETIENNE

Tel (standard) : 04 77 43 41 89

Courriel : ara-ud42.moe@direccte.gouv.fr

Préfecture de la Loire

02 rue Charles de Gaulle – 42022 SAINT-ETIENNE cedex 1

Tel (standard) : 04 77 48 48 48

www.loire.gouv.fr